

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9541
8 décembre 1969

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 7 DECEMBRE 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SENEGAL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir convoquer le Conseil de sécurité, d'urgence, pour examiner la nouvelle plainte que le Sénégal porte contre le Portugal, pour les faits suivants :

Ce jour, 7 décembre 1969, de 11 h 10 à 11 h 30, le village de Samine, situé dans la région sud de la Casamance, a été bombardé par les forces armées portugaises. Un hélicoptère, qui survolait la localité, dirigeait les tirs. Des obus sont tombés sur le centre du village et sur le poste de gendarmerie.

En raison de l'intensité du feu qui a gêné les secours et les recherches, le bilan provisoire est le suivant : cinq morts et un blessé grave; une case et cinq boutiques brûlées.

Identité des victimes :

- MORTS :**
1. Gossa Dabo, 25 ans, fille de Arphan et de Sirra N'Diaya, mariée, un enfant;
 2. Sounana Cissé, fils de Malang et de Gossa Dabo;
 3. Aminata Sadio, 60 ans, fille de Abdou et de Fatoumata Masaly;
 4. Sana Camara, 35 ans, fils de Malang et de Khady Cissé;
 5. Mort non encore identifié.

BLESSEE : Rosa Diatta, 50 ans, fille de Abdoulaye et de Aïssatou Mané.

D'autre part, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les Portugais avaient annoncé leur intention de bombarder Ziguinchor, capitale de la région sud de la Casamance.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Ibrahima BOYE

